CHECK – LIST



Décès usufruitier 100 %

Valable pour les GFV

Documents à fournir :

- **Une copie Authentique** de l'Acte de décès de l'usufruitier
- Pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité du nu-propriétaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du nu – propriétaire
- RIB du nu – propriétaire

A RÉCEPTION DE L'ACTE AUTHENTIQUE (PAR GROUPEMENT) :

1 - Nous le transmettons au Greffe du Tribunal de Commerces de Paris pour enregistrement
2 - A réception du récépissé du Greffe, nous transférons les parts aux héritiers
3 - Un courrier accompagné d'un certificat de parts sociales est adressé à chacun des héritiers

LA FRANÇAISE

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 40 60
Fax : 01 44 56 11 03
balscpn@
lafrancaise-group.com

XX2600 - Septembre 2016 - © Fotolia